



Chapitre 4 : Agriculture

4.6 Gestion des pesticides

4.6.5 - 4.6.7

4.6.5 - 4.6.7 Gestion des Pesticides

Cette activité couvre les exigences qui se concentrent sur la **préparation** et l'**application** des pesticides.

Les exigences s'appliquent à toutes les exploitations agricoles.



N°	Exigences fondamentales	Certification de groupe			Certific. indiv.
		Petites exp. agricoles	Grandes exp. agricoles	Direction du groupe	Petites/Grandes
4.6.5	<p>Les pesticides sont préparés et appliqués selon le label, la FDS ou l'étiquette de sécurité, ou suivant les recommandations d'une organisation officielle nationale ou d'un <u>technicien compétent</u>, particulièrement par rapport :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à la sécurité du transport vers la zone d'application • au respect du dosage correct • à l'utilisation des équipements et des techniques appropriées • aux conditions météorologiques appropriées • au respect des <u>délais de ré-entrée (DRE)</u>, dont des signaux de prévention dans les langues locales et l'information à l'avance des personnes ou des communautés potentiellement affectées. <p>Lorsqu'il n'y a pas d'autres informations, le délai de réentrée minimum est de 48 heures pour les produits de la classe II de l'OMS et 12 heures pour les autres produits. Lorsque deux produits ou plus possédant des délais de ré-entrée différents sont utilisés en même temps, le délai le plus long s'applique.</p> <p>Les méthodes de calcul de dosage et de volume sont examinées et affinées afin de réduire les surplus de mélanges et l'usage excessif de pesticides.</p> <p>Les délais <u>avant récolte</u> après application des pesticides sont stipulés dans la FDS du produit, sur son label ou son étiquette de sécurité ou par les réglementations officielles auxquelles il faut se conformer. Lorsque deux produits ou plus possédant des délais avant récolte différents sont utilisés en même temps, le délai le plus long s'applique.</p>	✓	✓	✓	✓
4.6.6	<p>Des mécanismes sont mis en place pour éviter les contaminations par les pesticides, via une <u>dérive de pulvérisation</u> ou d'autres façons, des zones traitées vers d'autres zones comme toutes les infrastructures et les écosystèmes naturels terrestres et aquatiques.</p> <p>Ces mécanismes consistent en des barrières <u>végétatives non cultivées</u>, des <u>zones de non-application</u> ou d'autres mécanismes efficaces.</p>	✓	✓	✓	✓
4.6.7	<p>L'application aérienne est uniquement permise selon les conditions exposées en l'Annexe Agriculture.</p> <p><i>Veillez consulter A-07-SCRL-B-FA - Annexe Agriculture</i></p>	✓	✓	✓	✓

Lisez les exigences et leur applicabilité avant de passer à la page suivante

4.6.5

Transport sûr vers la zone d'application



James, un responsable d'une grande exploitation agricole faisant partie d'un groupe, doit s'assurer que le transport de tout produit vers la zone d'application se fait conformément à l' **étiquette**, la **fiche de données de sécurité (FDS)** ou l'**étiquette de sécurité**.

S'il ne peut pas trouver cette information, il doit suivre la recommandation d'une organisation nationale officielle ou d'un technicien compétent.



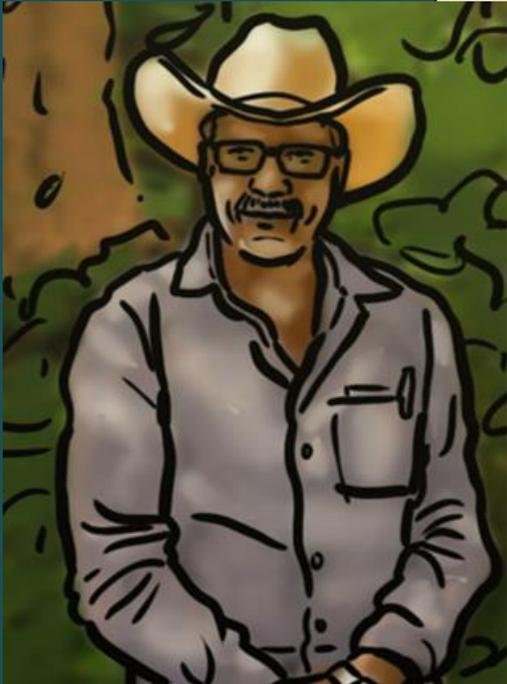
4.6.5

Respect des dosages, volumes, équipements, techniques d'application et conditions météorologiques appropriés

En suivant **l'étiquette**, la **FDS** ou **l'étiquette de sécurité**, James doit s'assurer ;

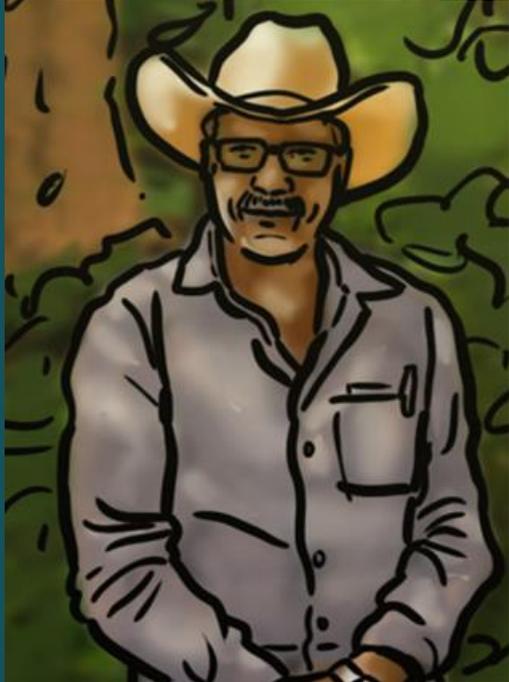
- Le dosage et le volume corrects (les méthodes de calcul sont examinées et affinées pour réduire le mélange excédentaire et l'utilisation excessive de pesticides)
- Équipements et techniques d'application appropriés
- Conditions météorologiques appropriées pour l'application

Il doit éviter l'application lorsque le soleil est très fort, qu'il pleut ou qu'il y a beaucoup de vent.



4.6.5

Délai de réentrée (DRE)



Dans le cadre de l'exigence 4.6.5, James doit également respecter les **intervalles d'entrée restreints (IER)**.

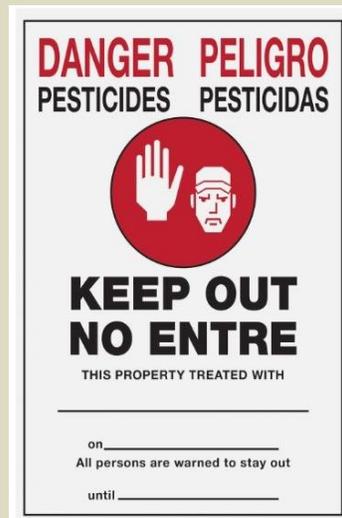
C'est la **période pendant laquelle personne ne peut entrer dans le champ** où le pesticide a été appliqué sans l'EPI approprié.

Cette information doit être communiquée :

- Informer les personnes et les communautés concernées à l'avance.
- Placer **des panneaux d'avertissement dans la langue locale.**

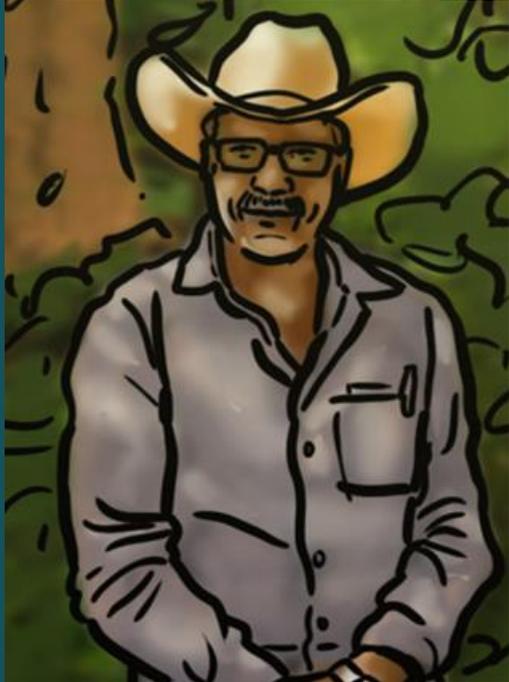
Si l'étiquette, la FDS ou l'étiquette de sécurité ne contient pas d'informations sur le délai de réentrée :

- 48 heures pour les pesticides classés comme classe II de l'OMS
- 12 heures pour les autres produits



4.6.5

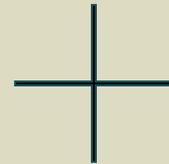
Délai avant récolte



Enfin, James doit respecter **les délais avant récolte** stipulés sur l'étiquette du produit, la FDS ou le l'étiquette de sécurité.

Le délai avant récolte est la **période d'attente après l'application** d'un agrochimique. James doit attendre jusqu'après cette période avant de pouvoir récolter la culture.

S'il utilise deux produits ou plus avec des délais avant récolte différents, le **plus long délai s'applique**.



4.6.6

Mécanismes pour prévenir la contamination

James doit avoir établi et maintenu des mécanismes pour éviter la contamination par les pesticides.

Que peut-il faire pour éviter la dérive de pulvérisation ou d'autres moyens de contamination ?

- Il peut établir **des zones non d'application**. Dans ces zones, les ravageurs sont contrôlés par des méthodes non chimiques.



4.6.6

Il peut également établir des barrières végétatives avec des arbustes et des arbres qui ont **un feuillage permanent** capable de capturer les dérives de pesticides des applications. Les arbustes et les arbres doivent être **aussi hauts que la culture**.

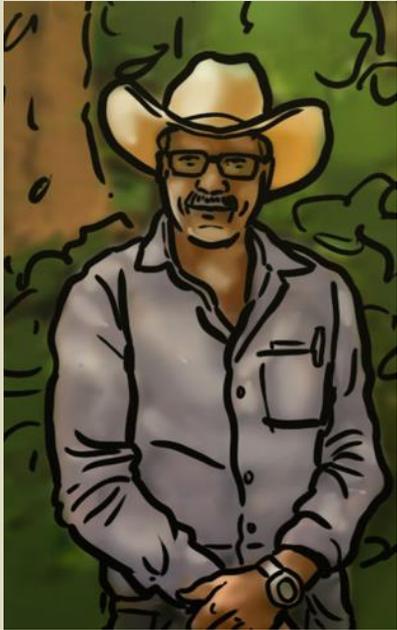


Pour protéger les sources d'eau de la dérive de pulvérisation, il peut établir **des zones tampons riveraines**.



Étude de cas

Examinons un exemple.



James a une ferme d'ananas et a établi des barrières végétatives qui sont plus hautes que la culture. Cependant, la ferme n'a pas établi de zones de non-application. Ses applicateurs ont pulvérisé l'ensemble de la culture avec un insecticide appelé Cyperméthrine.



?

L'exploitation agricole se conforme-t-elle à l'exigence 4.6.6 ?

Réfléchissez à la réponse avant de passer à la page suivante.

Étude de cas - Solution

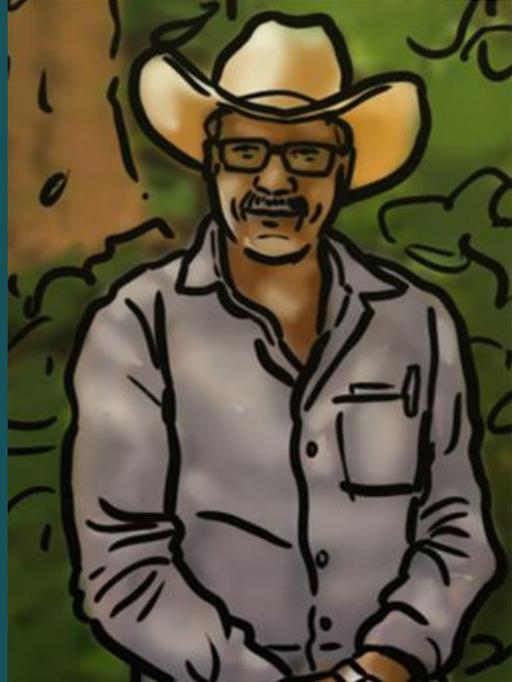
La réponse est « Oui ». La ferme n'a pas établi de zones de non-application, mais elle a **établi des barrières végétaives qui peuvent efficacement prévenir la dérive de pulvérisation**. Par conséquent, le groupe est conforme à l'exigence.



4.6.7

Application aérienne

L'application aérienne n'est autorisée que dans les conditions décrites dans l'Annexe du chapitre Agriculture.



Veillez consulter : Annexe Chapitre Agriculture



**RAINFOREST
ALLIANCE**

rainforest-alliance.org